



**RÉUNION DU COMITE SYNDICAL  
DU LUNDI 24 OCTOBRE 2022 A 18 H 30**

**PROCÈS VERBAL**

**L'an deux mil vingt-deux, le lundi vingt-quatre octobre à dix-huit heures trente,**  
Le Comité Syndical, dûment convoqué le 04 octobre 2022,  
C'est réuni en session ordinaire au siège du SIVOM, sous la Présidence de Réginald  
THEROUDE.

Etaient présents :

M. THEROUDE, Président ;  
Mrs CREPY, MARECHAL et HAUTDEBOURG, Vice-Présidents,  
Mrs MAUGER et BOUTIGNY, titulaires  
Mme ALMIENTO-MARTIN, titulaire

Mr AUTIN, suppléant,

Etaient absents excusés :

M. BELVAL, titulaire a donné pouvoir à M. THEROUDE  
Mrs LEBLOND, HENONIN, ETHEVE et CHAPENOIRE, suppléants  
Mmes GERARD et BRETON, suppléantes

Secrétaire de Séance : Mme ALMIENTO-MARTIN

---

**Procès-verbal de la réunion du 13 septembre 2022**

N'appelant aucune observation, tant sur le fond que sur la forme, ce P.V. est adopté à l'unanimité.

---

## **N° 1 : DELIBERATION DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE**

Le SIVOM exerce la compétence eau potable sur le territoire. Afin d'assurer son fonctionnement, une délégation de service publique avait été signée en 2005 avec SUEZ, anciennement Lyonnaise des Eaux, pour une durée de 15 ans. Deux avenants ont été signés afin de prolonger cette délégation jusqu'au 31 décembre 2022.

Dans un but de continuité de service public, cette délégation doit être renouvelée.

La communauté de commune du Clermontois a mis en œuvre une réflexion pour une gestion harmonisée pour la compétence eau potable et a convenu, avec le SIVOM, qu'un même mode de gestion serait mis en œuvre à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023. Une convention de groupement d'autorités concédantes a été prise entre les parties, entérinée par une délibération de chaque membre.

La communauté de communes du Clermontois est le coordonnateur du groupement et a mis en œuvre la procédure de passation du futur contrat.

A l'issue de l'analyse des offres des candidats, l'offre SUEZ apparaît comme la meilleur au regard des quatre candidatures reçues. Les candidats étaient :

- SUEZ EAU
- SAUR SAS
- VEOLIA EAU
- GROUPEMENT AQUALTER/HYDRA

Le Conseil Communautaire a délibéré le 20 octobre pour le choix du délégataire et de ce fait, le SIVOM avait un délai de 15 jours pour délibérer et entériner ce choix, faute de quoi, toute la procédure était à refaire. Notre DSP se terminant le 31 décembre prochain, nous nous serions retrouvé sans délégataire pour assurer le service de l'eau potable.

L'entreprise SUEZ EAU a été retenue pour une délégation de 12 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

A l'unanimité, les membres du SIVOM,

- Approuvent le choix de retenir SUEZ comme délégataire du service public de l'eau potable pour une durée de douze ans,
- Approuvent le contrat de délégation de service public tel qu'il résulte de l'offre finale de la société SUEZ et de sa mise au point,
- Autorisent le Président de la Communauté de Communes du Clermontois à signer le contrat de délégation de service public au nom et pour le compte du SIVOM

## **INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

Plusieurs élus font remarquer qu'ils n'ont pas reçu le mail contenant la convocation à cette réunion. La secrétaire du SIVOM va essayer de savoir pourquoi et fera des essais tests.

Le Président fait un tour de table et les questions étant épuisées, il remercie les présents et lève la séance à 19 H 30.

Siège social : 6, place Henri Barbusse 60250 ANGY

☎ 03 44 56 89 00 📠 03 44 56 89 04 ✉ [sivomabbm@orange.fr](mailto:sivomabbm@orange.fr) 🌐 [www.sivomabbm.fr](http://www.sivomabbm.fr)

Nous recevons uniquement sur rendez-vous